



Observatoire des Mortalités et des
Affaiblissements de l'Abeille mellifère en région **PACA**

BULLETIN TRIMESTRIEL - AVRIL 2024



L'OMAA en région PACA

L'Observatoire des Mortalités et Affaiblissement de l'Abeille mellifère a ouvert en région PACA **le 12 juin 2023**. Il est mis en œuvre par le Groupement Technique Vétérinaire PACA. L'ADAPi et la section apicole de la FRGDS PACA en sont les partenaires. Ce programme est coordonné par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) et financé par la DGAL et FranceAgriMer. En 2024, l'OMAA est déployé dans 9 régions françaises.

L'OMAA a pour objectifs de :

- Recenser les évènements de santé observés dans les ruchers par les apiculteurs.
- Caractériser l'état de santé du cheptel apicole.
- Mieux comprendre les affaiblissements et les mortalités de l'abeille, à l'échelle individuelle et collective.

C'est un observatoire basé sur la déclaration **volontaire** des troubles de santé de l'abeille observés par les apiculteurs. L'objectif est de mieux comprendre ce qui impacte la santé des abeilles sur le territoire, en fonction des régions. Les données présentées dans ce bulletin sont les données issues des déclarations et des investigations effectuées.

Tous les apiculteurs peuvent déclarer des troubles de santé à l'OMAA, à partir d'une ruche. Pour cela un seul numéro pour tous les ruchers de la région PACA : **04 83 43 33 49**, joignable 7j/7 de 8h à 21h. Un vétérinaire spécialisé en santé de l'abeille sera à votre écoute. Si nécessaire une visite de votre rucher pourra être programmée pour comprendre ce qui impacte vos colonies. **Ce service est entièrement pris en charge pas l'Etat.**

MMAA, Maladies réglementées, Autres Troubles : définitions

Il existe en France 3 dispositifs de surveillance des troubles de santé de l'abeille pouvant mettre en œuvre une visite de rucher suite à la déclaration OMAA :

- Le dispositif de Surveillance des Mortalités Massive Aigue d'Abeille (MMAA), mis en œuvre par la DRAAF et les DDecPP est en charge des mortalités aiguës où une intoxication est suspectée. La définition est encadrée par la NS DGAL/SDQPV/2018-444.
- Le dispositif de Surveillance des Maladies réglementées, mis en œuvre par les DDecPP est en charge de la surveillance des maladies réglementées (*Aethina tumida*, *Tropilaelaps spp* et Loque américaine).
- Le dispositif Autres Troubles, mis en œuvre par la FRGTV, est en charge tous les autres cas.

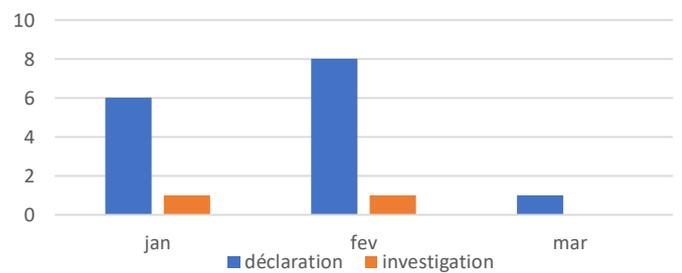
A l'issue de la déclaration, si une visite est nécessaire, celle-ci est confiée au système de surveillance adapté, et réalisée par un agent de l'Etat, un vétérinaire et/ou un technicien sanitaire apicole (TSA).

BILAN DU PREMIER TRIMESTRE 2024

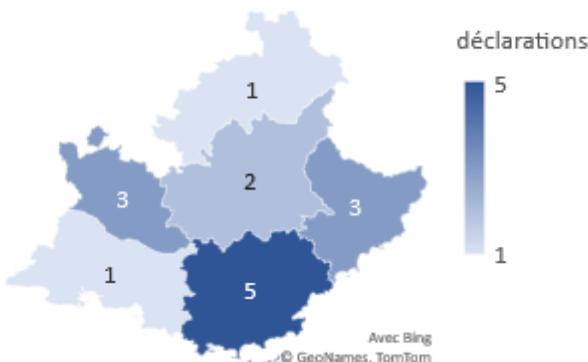
Source : Données OMAA consolidées au 31/03/2024

Au premier trimestre 2024, 15 déclarations ont été faites à l'OMAA PACA et 2 investigations ont été réalisées. Le nombre de déclarations de troubles de santé est peu élevé en ce début d'année. Le début d'année 2024 est favorable aux abeilles. Les pluies importantes ont favorisé les floraisons précoces, sur romarin notamment.

Déclarations et Investigations OMAA en PACA - 1er trimestre 2024



Déclarations OMAA en PACA - 1er trimestre 2024



Les 15 déclarations ont été orientées vers la voie Autres Troubles. Les apiculteurs ont déclaré principalement des mortalités hivernales (6/15). 2 investigations ont mis en évidence la responsabilité du varroa dans les troubles observés.

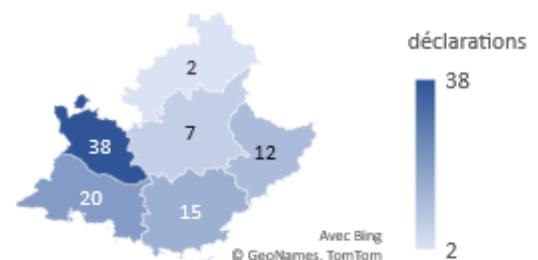
9 déclarations ont eu pour objet la déclaration de pertes de colonies en fin d'automne 2023, en lien avec la forte présence du frelon asiatique.

BILAN DE L'ANNEE 2023

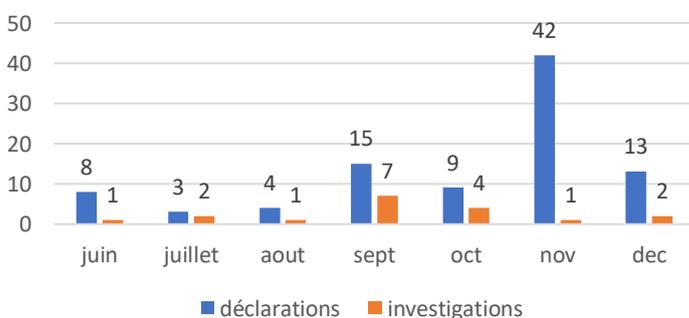
Source : Données OMAA consolidées au 31/12/2023

L'OMAA PACA a ouvert le 12 juin 2023. Sur 7 mois, il a enregistré 94 déclarations de troubles de santé de l'abeille. Ces déclarations ont donné lieu à 18 investigations au rucher. La répartition spatiale et temporelle de ces événements est illustrée ci-contre.

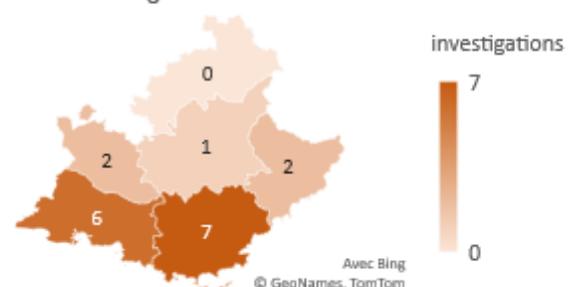
Déclarations OMAA PACA 2023



Troubles de santé enregistrés en 2023 (date de déclaration au guichet unique)



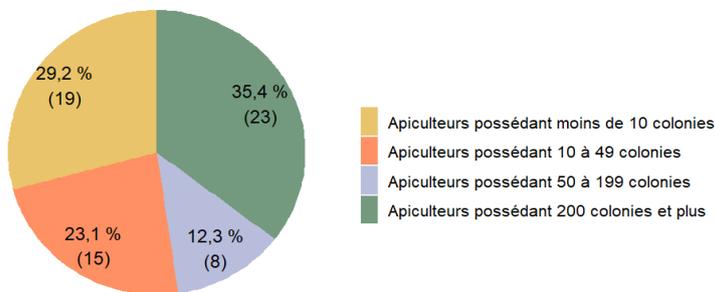
Investigations OMAA PACA 2023



Faits marquants en 2023

Voie Autres troubles (89 déclarations)

Les anomalies de santé déclarées ont été observées par les apiculteurs de mars à décembre. On assiste à une augmentation des déclarations en septembre, début de la période de préparation des colonies à l'hivernage. En 2023 tous les profils d'apiculteurs ont contacté OMAA.

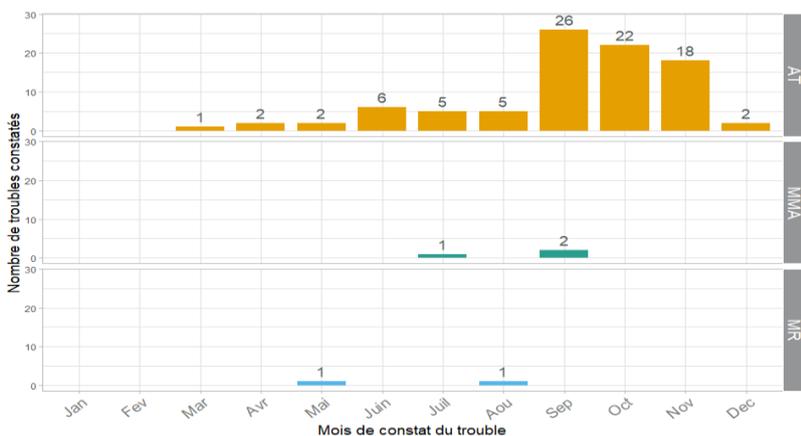


Profil des 65 apiculteurs qui ont directement contacté l'OMAA en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2023, à l'origine de 89 déclarations.

NB : Le traitement des données issues des déclarations et des visites ne différencie pas les différents profils d'apiculteurs.

- **89 déclarations** : 65% concernant des mortalités, 19% des affaiblissements et 15% des anomalies du couvain.
- **15 investigations** au rucher par les vétérinaires du GTV PACA et les techniciens sanitaires apicoles.

Novembre/décembre : 50 déclarations de mortalités de colonies mises en lien avec la forte présence du **frelon asiatique** sur certains secteurs. Observation de 5-10 frelons en vol stationnaire par ruche / colonies vides d'abeille avec parfois des frelons à l'intérieur. Mortalités constatées en septembre et octobre - 1633 colonies ont été déclarées concernées.



Nombre mensuel de troubles constatés en 2023 en Provence-Alpes-Côte d'Azur orientés vers chacun des dispositifs de surveillance selon la date d'apparition du trouble (AT : Autres troubles; MMA : Mortalités Massives aiguës; MR : Maladies réglementées; NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration)

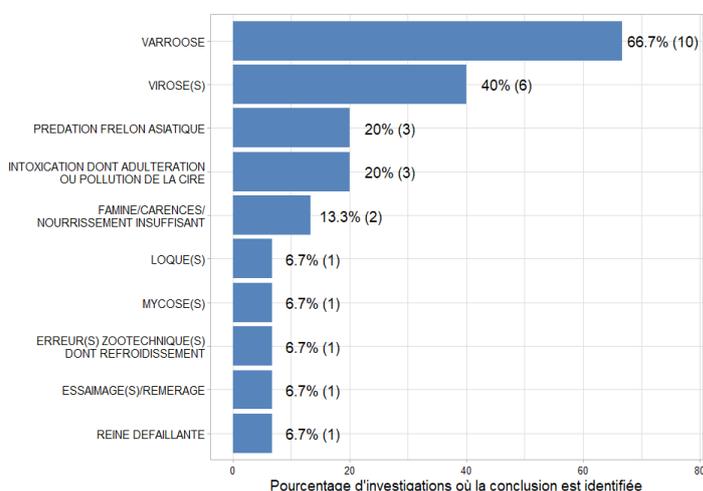
MMAA (3 déclarations)

3 déclarations ont été orientées vers le dispositif de surveillance des Mortalités Massives Aigües d'Abeilles avec suspicion d'Intoxication (MMAA). Dans 2 cas l'enquête réalisée au rucher a permis de conclure à une intoxication des abeilles. Les molécules identifiées étaient le fipronil (2) et la cyperméthrine (1).

Maladies Réglementées (2 déclarations)

2 déclarations ont été orientées vers le dispositif de surveillance des maladies réglementées (MR). Un foyer de loque américaine a été confirmé et traité sur la commune d'Auriol (13) en août. Les visites des ruchers voisins sur une zone de 3km n'ont pas mis en évidence de foyer secondaire et la réglementation de la zone a été levée en octobre.

Voie Autres troubles : résultat des investigations (15)



- 9 visites concernaient des mortalités ou affaiblissements de colonies qui ont pu être mis en relation avec des **varrooses** confirmées par comptages de varroas au rucher. Dans 3 cas le virus DWV était associé.
- 2 visites ont fait état d'affaiblissements et mortalités liées à **la prédation du frelon asiatique**.
- 1 visite pour troubles comportementaux des abeilles adultes a permis de mettre en évidence **une intoxication au fipronil**, confirmée par analyse toxicologique.
- 3 visites n'ont pas permis de conclure. Dans un cas les troubles étaient résolus le jour de la visite

74 déclarations n'ont pas donné lieu à investigation : 68% des cas ont été résolus au téléphone, dans 19% le délai trop long entre constat et déclaration ne permettait pas de rechercher la cause. Dans 7% des cas l'apiculteur n'a pas souhaité de visite. Dans 6% des cas la visite a été faite hors de l'OMAA.

Conclusions de l'investigateur (n=29) sur 15 troubles orientés Autres troubles, constatés en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2023 (NB : 1 trouble correspond à 1 investigation ; 1 trouble peut être associé à plusieurs hypothèses)

Informations

Des questions sur OMAA ?

- Visionnez la vidéo explicative sur Youtube : <https://youtu.be/6Yg1vRMNRm0>
- Consultez la page dédiée sur le site de la plateforme ESA : <https://www.plateforme-esa.fr/fr/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-labeille-mellifere-omaa>

A visionner ce mois ci les Webinaires en rediffusion :

Le séminaire scientifique et technique du réseau ADA-ITSAP (3^e édition) – <https://www.youtube.com/@itsap-institutdelabeille2583>

Les jeudi de PrADE : <https://www.youtube.com/@umtprade9601>

Contact des GDS Apicoles de votre région :

GDSA 04

Président : Noël Piton
gdsa04@gmail.com

Section Apicole du GDS 05

Président : Jacques Chaume
gds05@reseaugds.com

GDSA 06

Président : Philippe Maure
maure.philippe@yahoo.fr

GDSA 13

Président : Jean Luc Faure
gdsa13contact@gmail.com

GDSA 83

Président : Jean Sébastien Gros
president@gdsa83.fr

GDSA 84

Président : Philippe Huguel
contact@gdsa84.fr

Contact de l'ADAPI :

Guillaume Kairo

guillaume.kairo@adapi.adafrance.org



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



OMAA PACA

04 83 43 33 49